



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

Distr. générale
5 mai 2005
Français
Original: anglais

Session annuelle de 2005

13-24 juin 2005, New York

Point 6 de l'ordre du jour provisoire

Programmes de pays et questions connexes

**Projet de descriptif de programme de pays
pour l'Ouganda (2006-2010)***

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Introduction	1	2
I. Analyse de la situation	2-11	2
II. Résultats et enseignements de la coopération passée	12-14	4
III. Programme proposé	15-30	5
IV. Gestion, suivi et évaluation du programme	31-34	9
Annexe		
Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour l'Ouganda (2006-2010).		11

* La présentation du rapport a été retardée par la nécessité de réunir les données les plus récentes à l'intention du Conseil d'administration.



Introduction

1. Le descriptif de programme de pays (2006-2010) prend pour base les besoins et problèmes prioritaires de l'Ouganda qui ont été mis en évidence dans le bilan commun de pays pour 2004, puis dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD). Il s'inspire de la stratégie de développement national du Gouvernement ougandais ainsi que du Plan d'action pour l'élimination de la pauvreté (2004-2010) qui intègrent les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Il est le fruit de nombreuses consultations qui ont débouché sur la tenue d'un atelier de validation auquel ont participé de hauts fonctionnaires, ainsi que des représentants d'organisations de la société civile et d'organismes des Nations Unies. Il tient pleinement compte du plan de financement pluriannuel actuel pour la période 2004-2007 que le Conseil d'administration a examiné puis approuvé.

I. Analyse de la situation

2. L'Ouganda est un petit pays enclavé qui compte 23,4 millions d'habitants (2002), a un revenu par tête d'habitant d'environ 300 dollars et abrite sur son territoire quelque 230 000 réfugiés originaires de pays voisins. Les réformes économiques engagées tout au long de la décennie écoulée ont permis d'obtenir des résultats remarquables. C'est ainsi que pendant toute la période 1992-2000, on a enregistré, dans bon nombre de secteurs, des taux de croissance d'en moyenne 6 % alors que le pourcentage d'Ougandais vivant dans un dénuement extrême tombait de 56 % en 1992 à 35 % en 2000. L'Ouganda est aussi le premier pays à avoir bénéficié de l'allègement de la dette prévu au titre de l'Initiative pour alléger l'endettement des pays pauvres, atteignant le point d'achèvement en 2000. Malgré ces « succès » économiques, le bilan commun de pays a recensé un certain nombre de problèmes et de priorités.

3. L'élimination de l'extrême pauvreté (Objectif 1) reste un important défi à relever en Ouganda où 38,8 % de la population vit toujours en deçà du seuil national de pauvreté. Toutefois, ce pourcentage varie considérablement d'une région à l'autre, et c'est dans la région du nord du pays qu'il est le plus élevé (63 %). Le pays vient au 147^e rang sur la liste des 175 pays rangés selon leur indicateur de développement humain (Rapport sur le développement humain, 2004).

4. Dans le cadre des efforts qu'il a déployés pour atteindre l'Objectif 2 des objectifs du Millénaire pour le développement (Éducation primaire pour tous), le Gouvernement a augmenté le pourcentage d'enfants scolarisés dans le primaire où le nombre d'élèves a plus que triplé passant de 2,3 millions en 1996 à 7,5 millions en 2004, année durant laquelle le taux net de scolarisation a été estimé à 86 %. L'objectif ayant trait à la parité des sexes (Objectif 3) a lui aussi été pratiquement atteint.

5. S'agissant de l'objectif relatif à l'égalité entre hommes et femmes (Objectif 3), il ressort des analyses effectuées que la contribution des femmes n'est pas estimée à sa juste valeur, notamment dans les zones rurales. Les inégalités entre hommes et femmes apparaissent également tant dans les rapports que chacun des deux sexes entretient avec la loi telle que l'expriment les textes juridiques qu'au niveau de l'accès à la justice. Dans les ménages, les inégalités de droits restent un obstacle majeur à la promotion socioéconomique des femmes.

6. S'agissant de la réduction de la mortalité infantile (Objectif 4) et de l'amélioration de la santé maternelle (Objectif 5), et bien que le taux de couverture vaccinale soit passé de 58 % en 1995 à 72 % en 2003, grâce à une action concertée de toutes les parties prenantes, l'Ouganda a des taux de mortalité infantile élevés qui, en 2000 et 2001, s'élevaient à 88,4 décès pour 1 000 naissances vivantes, voire à 152 décès pour 1 000 naissances vivantes chez les enfants de moins de 5 ans. Le taux de mortalité maternelle, qui est actuellement de 505 décès pour 100 000 naissances vivantes, signifie qu'en Ouganda 6 000 femmes décèdent chaque année des suites de complications obstétriques. D'une manière générale, le fort taux de croissance de la population (3,4 % par an) pèse sur l'infrastructure sociale et, partant, aggrave les autres facteurs qui entravent la réalisation rapide des Objectifs 4 et 5.

7. En Ouganda, pays qui lutte depuis plus de 20 ans contre le VIH/sida, le pourcentage de séropositifs, qui en 1992 s'établissait en moyenne à 18 %, est tombé à 6,2 % en 2004. Le mode de transmission le plus immédiat reste les relations sexuelles hétérosexuelles sans protection, suivies de la transmission de la mère à l'enfant. L'autre problème majeur est le nombre croissant d'orphelins qui dépasserait aujourd'hui les 2 millions. Une autre tâche difficile à accomplir est d'assurer l'efficacité des différentes interventions visant à lutter contre le VIH/sida, le paludisme et la tuberculose.

8. En Ouganda, des problèmes subsistent au niveau de la durabilité de l'environnement (Objectif 7). En effet, sous l'effet de l'érosion, de la pression démographique et de pratiques agricoles peu adaptées, le sol est en train de devenir de moins en moins fertile. De même, les forêts, la savane et la brousse connaissent une dégradation importante avec des pertes annuelles estimées à 3 tonnes/hectares. Le fait que les besoins croissants en énergie soient essentiellement couverts par le bois, qui sert de combustible à plus de 90% des ménages, constitue une grave menace pour la biomasse et pour le couvert forestier.

9. En revanche, la situation s'est dans l'ensemble améliorée en ce qui concerne l'accès à l'eau salubre et aux installations sanitaires; le pourcentage de zones rurales approvisionnées en eau salubre est passé de 24 % en 1992 à 55 % en 2003/2004. L'objectif des 62 % visé dans ce domaine, au titre des OMD, a déjà été atteint dans les villes et, bien que les écarts entre les régions soient toujours prononcés, ce résultat devrait s'étendre à tout le pays d'ici à 2015.

10. Le partenariat mondial pour le développement (Objectif 8) met l'accent sur les deux points suivants : bonne gouvernance et transparence. Dans le domaine de la gouvernance, le processus de démocratisation en cours en Ouganda est raisonnablement allé de l'avant durant les 19 années qui se sont écoulées depuis l'arrivée au pouvoir du National Resistance Movement (NRM) (Mouvement national de résistance). Des référendums et des élections démocratiques ont eu lieu, notamment l'élection des membres de l'Assemblée constituante qui a été établie en 1995, le référendum de 2000 sur les systèmes politiques et les élections présidentielles, législatives et municipales de 1996 et 2001. La Constitution de 1995 est à l'examen depuis 2001. Des élections présidentielles et législatives devraient se tenir en 2006 aussitôt après qu'un référendum sur une modification de la Constitution autorisant l'institution d'un régime politique multipartite aura eu lieu. Le processus de démocratisation continue de se heurter à des obstacles de taille (corruption et abus de pouvoir, violations des droits de l'homme, notamment dans

les zones de conflit, capacité de planification limitée tant au niveau national qu'à celui des districts et de circonscriptions plus petites, etc.).

11. Les disparités régionales qui existent en ce qui concerne la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement sont amplifiées par la situation humanitaire et l'état actuel de la sécurité dans le nord de l'Ouganda, qui se caractérisent par la présence de rebelles de l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) dans les provinces du nord et par des vols de bétail à Karamoja. Les attaques de la LRA ont provoqué l'exode vers d'autres régions du pays de plus de 1,6 million de personnes qui ont trouvé refuge dans des camps de personnes déplacées. C'est durant la période allant de juin 2003 à mars 2004 que la crise a atteint son paroxysme. Les vols de bétail se sont multipliés au fil des années alimentés par l'afflux de plus en plus massif d'armes légères illicites. La prolifération des mines terrestres fait peser une menace de plus en plus lourde sur la population civile du nord de l'Ouganda.

II. Résultats et enseignements de la coopération passée

12. Les ressources mises à disposition par le PNUD au titre du deuxième cadre de coopération de pays ont été essentiellement allouées aux deux domaines thématiques que sont la bonne gouvernance et la création de revenus et de moyens d'existence durables. Dans le domaine de la bonne gouvernance, un appui a été fourni à l'analyse et au suivi de la pauvreté, à la décentralisation et à la gestion des affaires publiques à l'échelle locale, à la promotion de la transparence et du sens des responsabilités ainsi qu'à la défense des droits de l'homme. Le Corps d'inspecteurs du Gouvernement a été renforcé de manière à pouvoir s'acquitter de son mandat qui consiste à lutter contre la corruption, ce qui a entraîné une augmentation du nombre d'enquêtes et de poursuites. Le renforcement de la Commission ougandaise des droits de l'homme a permis de mieux signaler les cas de violation des droits de l'homme et de mieux enquêter sur ce type d'abus. Enfin, le Parlement a été habilité à jouer un rôle décisif durant la phase de transition démocratique en Ouganda. Dans le domaine de la création de revenus et de modes d'existence durables, un soutien a été apporté aux capacités institutionnelles en matière de formation professionnelle, au développement des microfinancements et à la promotion générale des petites entreprises, perçus comme des moyens de créer des emplois et des revenus. On s'est employé à créer des conditions plus propices aux microfinancements et à renforcer les moyens dont disposent les établissements qui se livrent à ce type d'activités. En outre, le PNUD a mené la révision du Plan d'action pour l'élimination de la pauvreté en associant réellement les représentants de la société civile et d'autres parties prenantes à ces efforts qui ont permis d'inclure le concept de « développement humain » dans le plan susmentionné et de créer un troisième « pilier » des objectifs du Millénaire pour le développement portant sur les conflits, la sécurité et la gestion des catastrophes.

13. Le deuxième CCP n'a pas été sans points faibles. Les principes directeurs et la stratégie du CCP n'ont pas toujours été systématiquement pris en compte dans les programmes et projets correspondants. Les directives concernant l'intégration des questions intersectorielles et les mécanismes de suivi des progrès et des impacts ont, dans la pratique, été difficiles à mettre en œuvre.

14. Les enseignements tirés du deuxième CCP sont notamment les suivants : a) si le cadre théorique du programme devait être maintenu pendant toute la durée de l'exécution pour éviter les incohérences et un éparpillement des efforts, il faudrait néanmoins conserver une certaine marge de manœuvre de manière à pouvoir, le cas échéant, procéder à des ajustements; b) il faudrait appuyer le mode de gestion axé sur les résultats par un mécanisme systématique de suivi qui permette de garantir l'obtention de résultats; c) l'évaluation des résultats est indispensable à la définition de la stratégie de programme de pays et devrait être entreprise longtemps à l'avance de façon à être prise en considération au stade l'élaboration du prochain programme de pays.

III. Programme proposé

15. Le programme de pays du PNUD pour la période 2006-2010 se fonde sur les enseignements tirés lors de la période de programmation précédente ainsi que sur l'analyse à laquelle le bilan commun de pays pour 2004 a abouti. C'est sur ces bases qu'il vise à contribuer à la mise en œuvre du Plan d'action pour l'élimination de la pauvreté afin de réaliser rapidement les objectifs du Millénaire pour le développement tels qu'ils sont énoncés dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) portant sur la période 2006-2010.

16. Aussi les activités qu'a menées le PNUD en Ouganda, en collaboration avec le Gouvernement ougandais et d'autres parties prenantes, ont-elles permis de recenser trois des principaux volets du programme, à savoir la lutte contre la pauvreté, la gestion démocratique des affaires publiques ainsi que la prévention des crises et les opérations de relèvement qui y font suite. Une attention toute particulière sera accordée aux questions intersectorielles suivantes : condition féminine, VIH/sida, environnement et adoption d'une approche axée sur les droits.

A. Renforcement des moyens de lutte contre la pauvreté

17. Le PNUD s'attachera à développer à plus large échelle les activités qu'il mène dans les domaines de l'élaboration de principes directeurs, de la coordination et du suivi, en vue d'aider le Gouvernement ougandais à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. Il cherchera aussi à s'attaquer directement au problème de la pauvreté en Ouganda en encourageant les microfinancements et en œuvrant en faveur des petites et moyennes entreprises. En outre, il appuiera les efforts que déploie le Gouvernement pour augmenter les revenus et accroître la sécurité alimentaire et le bien-être des ménages et des communautés, par la voie d'une utilisation et d'une politique de conservation rationnelles de l'environnement et des ressources naturelles.

1. Établissement de rapports relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement et surveillance de la pauvreté

18. Le PNUD continuera d'aider le Gouvernement ougandais à mettre en œuvre le Plan d'action pour l'élimination de la pauvreté, par la voie d'une concertation sur les mesures à prendre, en surveillant la pauvreté, en établissant des rapports de pays portant sur les objectifs du Millénaire pour le développement et en publiant le

rapport national sur le développement humain. L'accent sera mis en particulier sur les travaux d'analyse consacrés aux politiques macroéconomiques en faveur des pauvres et à la réforme d'autres politiques et stratégies poursuivant un objectif analogue et visant à accélérer la réalisation de certains des objectifs du Millénaire pour le développement. Le PNUD aidera aussi à améliorer les modalités d'exécution des projets financés au moyen de ressources allouées aux objectifs susmentionnés.

2. Amélioration de l'impact des ressources allouées à la lutte contre le VIH/sida

19. Le PNUD œuvrera, de concert avec les instances gouvernementales compétentes, les coparrains du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) et d'autres partenaires, à l'amélioration de l'impact des ressources allouées à la lutte contre le VIH/sida. En outre, il mettra à profit les enseignements tirés et les pratiques optimales suivies ailleurs, en vue d'aider le Gouvernement ougandais à accroître l'efficacité du dispositif national de lutte contre le VIH/sida.

3. Initiatives locales visant à lutter contre la pauvreté, microfinancements compris

20. Se fondant sur les succès remportés par le programme de développement du secteur privé et par l'Année internationale du microcrédit (2005), cette composante du programme sera axée sur l'appui à la réforme des politiques et des textes réglementaires qui s'adressent spécifiquement aux petites et moyennes entreprises, sur le développement des entreprises de ce type qui existent déjà ou pourraient être créées et sur la promotion de l'esprit d'entreprise.

4. Énergie, environnement et développement durable

21. Le PNUD aidera le Gouvernement ougandais à intégrer les questions de l'environnement, y compris les stratégies visant à atténuer les risques de catastrophe, les politiques, stratégies et plans nationaux de lutte contre la pauvreté, arrêtées à l'échelle tant centrale que locale. Dans le domaine de l'énergie en particulier, le PNUD aidera les pauvres des zones rurales à accéder plus aisément à des services d'approvisionnement en énergie modernes, abordables et fiables. Une attention toute particulière sera accordée aux problèmes d'énergie et d'environnement qui se posent dans les camps de personnes déplacées situés dans le nord de l'Ouganda.

B. Promotion et consolidation des politiques de gestion démocratique des affaires publiques

22. Le PNUD axera ses efforts sur les trois domaines suivants : renforcement des capacités aux fins de la mise en œuvre du volet du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs et du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, qui est propre à l'Ouganda; appui à l'approfondissement du processus démocratique et au renforcement des institutions démocratiques; et promotion de la transparence et du sens des responsabilités par la voie d'une approche axée sur les droits.

1. Appui à la mise en œuvre du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs/ Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD)

23. Les principaux éléments de la gestion des affaires publiques qui figurent dans le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs revêtiront une importance considérable et influenceront ainsi sur toutes les activités liées à ces questions qui sont menées dans le pays. Un appui sera fourni à l'autorité nationale de planification ainsi qu'à d'autres institutions compétentes, notamment à des organisations de la société civile, aux fins de la mise en œuvre du mécanisme susmentionné, lequel servira à renforcer le consensus sur les priorités en matière de gouvernance qui s'est dégagé à l'échelle nationale.

2. Approfondissement du processus démocratique et renforcement des institutions démocratiques

24. Ce volet du programme visera en premier lieu à développer plus avant l'aptitude du Parlement à jouer le rôle que lui attribue la Constitution, à savoir appuyer le processus démocratique en Ouganda. Il s'inscrira dans le cadre d'ensemble du plan d'investissement visant à soutenir le Parlement, qui a été convenu avec le Groupe de travail parlementaire. En outre, l'aide offerte aux autorités locales sera étendue de façon à englober les activités de planification participatives au niveau local. Le PNUD veillera à cet égard à prendre en considération les problèmes d'environnement, du VIH/sida et de sexospécificités.

25. Le volet qui fait l'objet du présent paragraphe comprendra également des activités visant à promouvoir les droits de l'homme. L'accent sera mis sur le renforcement des moyens dont disposent les organismes nationaux, notamment la Commission ougandaise des droits de l'homme, pour faire rapport aux organismes des Nations Unies créés en vertu d'instruments relatifs aux droits de l'homme, et donner suite aux recommandations de ces organes, en accordant une importance particulière aux droits des groupes marginalisés et vulnérables comme les femmes, les enfants et les handicapés.

3. Transparence et sens des responsabilités

26. Ce volet permettra d'implanter plus solidement la culture et la pratique de la transparence et de renforcer le sens des responsabilités parmi ceux qui sont chargés de la gestion des affaires publiques. Le PNUD, s'attellera à cette tâche, en se fondant sur les conclusions du deuxième cadre commun de pays et en s'attachant essentiellement à renforcer les capacités des institutions nationales qui ont pour tâche de promouvoir ces deux aspects de la gestion démocratique des affaires publiques. Le PNUD aidera le Bureau de l'Inspecteur général du Gouvernement à promouvoir le strict respect de l'État de droit, à faire appliquer le code de conduite, à lutter contre la corruption et à renforcer les capacités d'achat, au niveau des administrations centrales et locales. En outre, le Service de l'éthique et de l'intégrité bénéficiera d'un appui, tout au long de la mise en œuvre de la stratégie éthique élaborée au titre du deuxième programme de pays.

C. Appui à la prévention et au règlement des conflits ainsi qu'aux efforts de relèvement

27. Comme cela est indiqué au paragraphe 1 ci-dessus, la situation qui règne dans les zones touchées par les conflits aggrave sensiblement les déséquilibres régionaux existants, quant à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Aussi le volet du programme qui fait l'objet de la section C ci-dessus a-t-il pour but d'atténuer ces déséquilibres, en créant un environnement propice à la paix ainsi qu'à la réinstallation, la réinsertion et le redressement socioéconomique des populations victimes des conflits et des communautés qui les accueillent. C'est dans cette perspective que le PNUD axera ses efforts sur les trois domaines d'activité ci-après.

1. Sécurité humaine, consolidation de la paix et réconciliation

28. Ce volet contribuera à accroître la sécurité humaine et à favoriser l'émergence de conditions propices aux efforts de relèvement et de développement, par la voie d'une série d'activités d'une importance capitale. La première de ces activités consistera à appuyer le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des anciens combattants de l'Armée de résistance du Seigneur (LRA). Le PNUD aidera le Gouvernement ougandais et d'autres partenaires du développement à renforcer la sécurité humaine à Karamoja, en liant les opérations de désarmement librement consenti à des plans de développement à plus long terme. Enfin, le PNUD aidera le Gouvernement ougandais à s'attaquer au problème de la prolifération des armes légères illicites et des mines terrestres. Il prêtera aussi un appui aux activités de consolidation de la paix et de réconciliation menées par la Commission ougandaise des droits de l'homme, les notables et dirigeants religieux d'Acholi et des organisations de la société civile.

2. Appui aux initiatives communautaires visant à réinsérer les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays

29. L'appui fourni par le PNUD au volet du programme qui fait l'objet du présent paragraphe portera sur trois niveaux : les collectivités locales, le district et l'ensemble du pays. Au niveau communautaire, le PNUD mènera des efforts de mobilisation sociale et collaborera directement avec les communautés touchées à la mise en œuvre de programmes de formation professionnelle, de création de revenus et de réinsertion conçus à l'intention des personnes déplacées qui se trouvent dans les camps et dans les zones de rapatriement. Au niveau des districts, le PNUD fournira une assistance technique aux zones touchées par les conflits, afin de s'assurer que la réinsertion des personnes déplacées figure en bonne place dans les plans de relèvement et de développement communautaires. Sur le plan national, le PNUD prêtera au Cabinet du Premier Ministre un appui décisif, de caractère consultatif, aux fins de la mise en œuvre de la politique nationale en faveur des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et il aidera à élaborer un plan-cadre intégré pour le relèvement de la région du nord de l'Ouganda.

3. Traitement des aspects du conflit liés aux inégalités entre les sexes

30. Bien que tous les volets du programme tiennent compte du problème des sexes, la nature spécifique des problèmes auxquels se heurtent les femmes dans les camps de personnes déplacées rend nécessaire la mise sur pied d'une coalition solide capable d'élaborer un programme de lutte contre les inégalités entre

les sexes cohérent et complet, qui permette de remédier à la situation particulière des femmes, des fillettes et des groupes vulnérables. À cette fin, le PNUD appuiera en collaboration étroite avec le Fonds de développement des Nations Unies pour les femmes (UNIFEM), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), ainsi qu'avec le concours du Haut Commissariat aux réfugiés (HCR), un programme contre les violences sexuelles et la violence à l'égard des femmes qui sont endémiques dans le nord de l'Ouganda.

IV. Gestion, suivi et évaluation du programme

31. C'est le Ministère des finances qui assure la coordination de l'aide extérieure et coordonne l'exécution à l'échelle nationale du programme de pays du PNUD. Le département qui, au sein de ce ministère, est chargé d'assurer la liaison en matière d'assistance est l'homologue désigné du PNUD. Pour resserrer ces liens de coopération, le PNUD renforcera les moyens dont ce département et les organisations de la société civile disposent pour assurer la bonne exécution du programme proposé.

Stratégies de partenariat

32. Les stratégies de partenariat qui seront indispensables à la mise en œuvre du programme de pays prévoient notamment les activités suivantes : programmation concertée et commune, fourniture d'une assistance technique, consolidation ou création de synergies, utilisation d'une quantité limitée de ressources du PNUD comme capital de départ pour tirer parti de certaines politiques de financement commun et de certaines approches sectorielles, et ainsi créer une dynamique à effet multiplicateur avec certains partenaires de développement bilatéraux ou multilatéraux compétents, dans la communauté des donateurs comme au sein du système des Nations Unies. Parmi les autres partenaires stratégiques, figurent certains services et établissements publics, des instances spécialisées des Nations Unies, des organisations non gouvernementales, des organisations de la société civile, des représentants du secteur privé des organismes de formation et de recherche.

Suivi et évaluation

33. Le Gouvernement ougandais a mis en œuvre, au titre de son plan d'action pour l'élimination de la pauvreté, des politiques et des réformes importantes touchant à plusieurs aspects essentiels de l'évaluation et du suivi.

34. C'est ainsi que le programme de pays sera suivi et évalué en tenant compte de l'évolution des activités de suivi et d'évaluation au plan national, notamment en perfectionnant les activités de cette nature que mène le bureau de pays du PNUD, en vue de faciliter la réalisation des objectifs arrêtés dans le descriptif de programme de pays. Dans le même temps, les moyens de rendre compte et d'assurer le suivi, à l'échelle nationale, des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement seront renforcés avec le concours de différentes parties prenantes comme les Ministères des finances ou de la condition féminine, les

organisations de la société civile et les établissements universitaires. Le bureau de pays du PNUD élaborera, en s'inspirant du plan de suivi et d'évaluation du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD), un plan d'évaluation qui devrait faciliter les évaluations à moyen terme des résultats obtenus durant toute la durée du programme.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour l'Ouganda (2006-2010)

Objectifs du Millénaire pour le développement : 1, 4, 5, 6 et 7
Priorités ou objectifs nationaux : Plan d'action pour l'élimination de la pauvreté : Objectif 2 : accroître la production et les revenus et améliorer la compétitivité
 Plan d'action pour l'élimination de la pauvreté : Objectif 5 : renforcement du développement humain
 La question du VIH/sida est un problème qui concerne les trois domaines couverts par le programme ainsi que les cinq objectifs du PNUAD.
 Objectif du Plan-cadre révisé touchant la stratégie nationale de lutte contre le VIH/sida en Ouganda
 Comme le stipule le Plan-cadre relatif à la stratégie nationale de lutte contre le VIH/sida, réduction d'un quart du taux de séropositifs en Ouganda
Résultat 1 escompté du PNUAD. Offrir à la population, notamment aux plus vulnérables, des possibilités accrues dans les domaines suivants : accès à des services de base de qualité, utilisation de ces services, emploi durable, création de revenu et sécurité alimentaire
Résultat 4 escompté du PNUAD. Responsabilisation des membres de la société civile et des institutions nationales et locales, et traitement effectif du problème du VIH/sida, l'accent étant mis sur les populations les plus exposées

<i>Composante du programme</i>	<i>Résultats du programme, y compris indicateurs de résultats, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Produits du programme de pays</i>	<i>Indicateurs de l'exécution des produits, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Rôle des partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources par objectif (en dollars)</i>
Établissement de rapports relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement et suivi de la pauvreté	<p>Résultat : Prise en compte progressive des politiques en faveur des pauvres dans le budget national</p> <p>Indicateur : Taux de réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement pris chacun séparément</p>	Élaboration et diffusion de rapports relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement et du rapport national sur le développement humain, en vue de renseigner le public sur le processus d'élaboration des politiques	<p>Indicateur : Élaboration du rapport sur les objectifs du Millénaire pour le développement et du rapport national sur le développement humain</p> <p>Niveau cible : Publication tous les deux ans du rapport sur les objectifs du Millénaire pour le développement, et tous les ans du rapport national sur le développement humain</p>	<p>Gouvernement (Ministères des finances, de la planification et du développement économique, de la condition féminine, du travail et du développement social)</p> <p>Organisations non gouvernementales/organisations de la société civile/secteur privé, syndicats et associations de travailleurs : Participation de l'OIT, de la FAO, du FIDA et du PAM aux exercices de planification</p> <p>Participation à l'appui technique fourni au processus de planification et d'établissement des budgets au niveau des districts</p>	<p>Ressources ordinaires : 2 500</p> <p>Total : 2 500</p>

<p>Amélioration de l'impact des ressources allouées à la lutte contre le VIH/sida</p> <p>Protéger les groupes les plus exposés vivant dans les zones urbaines contre les risques de contamination par le VIH/sida</p>	<p>Résultats : 1) Efficacité et efficience accrues des mesures de lutte contre le sida prises à l'échelle nationale 2) Diminution accrue des taux de séropositivité dans les zones urbaines</p> <p>Indicateurs : Pourcentage de ressources alloué à la population touchée par le VIH/sida Nombre de cas de séropositivités recensés en milieu urbain</p>	<p>Assurer une gestion efficace et efficiente des ressources et appuyer comme il convient ces efforts</p> <p>Renforcement des aptitudes des autorités urbaines à prendre en compte le problème du VIH/sida lors de l'élaboration des programmes et plans-cadres ainsi que des budgets</p>	<p>Indicateur : Taux d'exécution des ressources allouées à la lutte contre le VIH sida</p> <p>Niveau cible : Augmentation de 50 % du taux d'exécution</p> <p>Indicateur : Nombre d'autorités urbaines tenant compte du problème du VIH/sida lors de l'élaboration des programmes et plans-cadres ainsi que des budgets</p>	<p>Gouvernement (Ministères des finances et du développement économique; de la santé; Commission ougandaise sur le sida : assistance technique, appui à l'accord des nations, contrôle de la qualité et prestations de services</p> <p>Organisations non gouvernementales, organisations de la société civile et secteur privé : Offrir une assistance technique, un appui à la coordination, au contrôle de la qualité, à la prestation de services ainsi qu'à la mobilisation des collectivités locales</p> <p>ONUSIDA : Continuer de fournir un appui aux interventions décentralisées portant sur le VIH/sida</p>	
<p>Initiatives locales visant à lutter contre la pauvreté</p>	<p>Résultat : Politiques et cadres réglementaires plus favorables aux PME</p> <p>Indicateur : Augmentation du nombre de PME</p>	<p>Élaboration et soumission au Cabinet, pour approbation, de politiques et d'un cadre législatif revus et améliorés</p> <p>Formation de chefs d'entreprise au développement de l'esprit d'entreprise</p>	<p>Niveau de référence : Création, en 2004 d'un Forum des PME ougandaises qui permet de se concerter sur les mesures à prendre</p> <p>Indicateur : Établissement d'un projet de statut et de réglementation des PME</p> <p>Niveau cible : Formation, chaque année, de 150 chefs d'entreprise</p>	<p>Gouvernement (Ministères des finances, de la planification et du développement économique, de la condition féminine, du travail et du développement social)</p> <p>Les organisations non gouvernementales/organisations de la société civile/secteur privé mènent des activités de plaidoyer et jouent un rôle de facilitateur</p>	<p>Ressources ordinaires : 5 000</p> <p>Autres ressources :</p> <p><i>Cadre de développement intégré</i> : 1 500</p> <p><i>Sources bilatérales</i> : 500</p> <p>Total : 7 000</p>

Énergie et environnement pour un développement durable	<p>Résultat : Prise en compte des principes du développement durable lors de l'élaboration de politiques et de stratégies de pays et inversion de la tendance au tarissement des ressources environnementales</p> <p>Indicateur : Nombre d'objectifs visés dans les instruments internationaux relatifs à l'environnement qui ont été atteints</p>	Le Plan d'action pour l'élimination de la pauvreté et les plans de développement des districts tiennent pleinement compte des préoccupations en matière d'environnement et s'efforcent par tous les moyens d'y répondre	<p>Indicateurs : 1) Nombre de plans et de stratégies élaborés à l'échelle nationale et des districts qui tiennent compte des préoccupations en matière d'environnement</p> <p>2) Nombre d'interventions (y compris celles du FEM) qui tentent de répondre aux préoccupations en matière d'environnement à l'échelle nationale, provinciale et locale</p> <p>Niveau cible : Présence d'au moins 2 politiques nationales et de 10 plans ou stratégies de développement à l'échelle des districts qui tiennent pleinement compte des préoccupations en matière d'environnement et s'efforcent par tous les moyens d'y répondre</p>	<p>Gouvernement (les Ministères de l'énergie, des terres, de l'environnement et de l'agriculture de même que l'Autorité nationale chargée de la gestion de l'environnement et les organisations de la société civile participeront à la mise en œuvre et aux campagnes de sensibilisation</p>	<p>Ressources ordinaires : 1 000</p> <p>Autres ressources :</p> <p>FEM : 10 000</p> <p>Total : 11 000</p>
--	--	---	---	--	---

Objectif du Millénaire pour le développement : 8

Priorité ou objectifs nationaux : Pilier 4 du Plan d'action pour l'élimination de la pauvreté : améliorer la gouvernance

Résultat 2 escompté du PNUAD. Amélioration à tous les niveaux en ce qui concerne la bonne gouvernance, la responsabilisation et la transparence des pouvoirs publics et établissements partenaires

Appui à la mise en œuvre du NEPAD et Mécanisme africain d'évaluation par les pairs	<p>Résultat : Consensus national sur les priorités en matière de gestion démocratique des affaires publiques</p> <p>Indicateur : Suite donnée aux recommandations du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs</p>	Renforcement des moyens dont dispose l'Autorité nationale chargée de la planification pour examiner la suite donnée aux recommandations du NEPAD et du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs	<p>Indicateur : Présence d'un secrétariat du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs pleinement opérationnel</p> <p>Niveau cible : Nombre de recommandations du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs auxquelles l'on a donné suite. Secrétariat doté de toutes les ressources humaines nécessaires en 2006</p>	<p>Le Gouvernement jouera un rôle dirigeant et fera office de facilitateur. Les ONG et les organisations de la société civile s'associeront pour mener des activités de plaidoyer et d'exécution</p> <p>Les donateurs bilatéraux participeront au suivi et au financement par le biais de programmes de financement communs et par l'intermédiaire du Groupe technique de donateurs</p>	<p>Ressources ordinaires : 1 000</p> <p>Autres ressources : 1 000</p> <p>Total : 2 000</p>
--	--	--	---	---	---

14

Approfondissement du processus démocratique et renforcement des institutions démocratiques	<p>Résultat : Le Parlement est en mesure de jouer pleinement son rôle de superviseur et de législateur pour préserver le processus démocratique</p> <p>Indicateur : Le processus de transition politique est mené à bien avec succès conformément à la Constitution</p>	<p>Les députés qui siègent déjà au Parlement et ceux qui viennent d'être élus sont conscients de leurs responsabilités et s'acquittent de leurs fonctions</p> <p>Renforcement des moyens dont dispose la Commission ougandaise des droits de l'homme pour élaborer et mettre en œuvre un plan national d'action pour la défense des droits de l'homme</p> <p>Les moyens dont dispose le Ministère chargé des administrations locales pour approfondir l'initiative pour la gestion participative du développement seront renforcés plus avant</p>	<p>Indicateur : Nombre de nouveaux députés ayant suivi une formation</p> <p>Niveau cible : Tous les nouveaux députés devront avoir suivi une formation en l'espace de deux ans</p> <p>Indicateur : Plan national d'action élaboré et adopté</p> <p>Indicateur : Nombre de districts couverts par le Programme de développement municipal</p>	<p>Les principales parties prenantes sont le Ministère de la justice et des affaires constitutionnelles, le Parlement et le Ministère chargé des administrations locales. La Commission électorale indépendante mène des activités conjointes dans les domaines suivants : mobilisation et exécution</p> <p>Les ONG et les organisations de la société civile collaborent dans les domaines ci-après : suivi, mobilisation et mise en œuvre</p> <p>Les donateurs bilatéraux sont des partenaires de développement appuyant le processus démocratique</p>	<p>Ressources ordinaires : 3 100</p> <p>Autres ressources : (donateurs bilatéraux) 500</p> <p>Total : 3 600</p>
Transparence et sens des responsabilités	<p>Résultat : Gestion des affaires publiques caractérisée par une culture et une pratique de la transparence solidement implantées et par un sens des responsabilités élevé</p> <p>Indicateur : Application du Code de conduite et adhésion à l'état de droit</p>	<p>Les moyens mis à la disposition de l'Inspection générale des pouvoirs publics et d'autres instances (DEI et PPDA) sont renforcés plus avant</p>	<p>Nombre de cas ayant fait l'objet d'une enquête et ayant donné lieu à des poursuites</p> <p>Nombre de déclarations de biens faites par de hauts responsables ayant fait l'objet de vérifications</p> <p>Niveau cible : Augmentation de 20 % du nombre d'enquêtes de qualité</p>	<p>Gouvernement par l'intermédiaire du Département de l'éthique et de l'intégrité et de la Public Procurement and Disposal of Public Assets Authority et donateurs bilatéraux par le truchement de groupes de travail sur l'obligation redditionnelle et sur les achats</p>	<p>Ressources ordinaires : 5 000</p> <p>Autres ressources : 2 000 (participation aux coûts des gouvernements)</p> <p>Total : 7 000</p>

Objectifs du Millénaire pour le développement : 1, 2, 6, 7 et 8

Priorité ou objectifs nationaux : Pilier 3 du Plan d'action pour l'élimination de la pauvreté : renforcer la sécurité et améliorer les modes de règlement des conflits et la gestion des catastrophes

Résultat 5 escompté du PNUAD. Les populations touchées par les conflits et par les catastrophes, notamment les femmes, les enfants et d'autres groupes vulnérables, participent de manière effective à la planification ainsi qu'à l'exécution, au suivi et à l'évaluation des programmes, et en tirent profit

Sécurité humaine, consolidation de la paix et réconciliation	<p>Résultat : Situation paisible propice au retour, à la réinstallation et à la réinsertion des populations touchées par les conflits</p> <p>Indicateur : Nombre de personnes victimes de conflit ayant été réinstallées et réinsérées dans un environnement paisible</p>	<p>Lutter contre la circulation d'armes légères illicites; délimiter les zones où se trouvent les champs de mine, en tracer la carte, procéder à des opérations de déminage et neutraliser les munitions non explosives</p> <p>Se doter des moyens de mettre en place des mécanismes de règlement des conflits et de consolidation de la paix à la fois nouveaux et traditionnels</p>	<p>Indicateur : Nombre d'armes légères détruites et de mines terrestres neutralisées</p> <p>Niveau cible : Destruction de 40 000 armes à feu; élimination ou repérage de 1 000 mines terrestres</p> <p>Niveau cible : Réconciliation et réinstallation réussies de 200 000 familles</p>	<p>Gouvernement (Ministères de l'intérieur, de la défense, de la santé et Ministère chargé des collectivités locales et Cabinet du Premier Ministre)</p> <p>Commission d'amnistie; institutions propres aux dignitaires traditionnels et religieux</p>	<p>Ressources ordinaires : 1 300</p> <p>Autres ressources : 1 500 (dont 500 provenant de donateurs bilatéraux et 1 000 de Volontaires des Nations Unies)</p> <p>Total : 2 800</p>
Réinsertion dans les communautés des personnes déplacées dans leur propre pays	<p>Réinstallation, rapatriement et réinsertion des populations touchées par les conflits et déplacées à l'intérieur de leur propre pays</p> <p>Indicateur : Nombre de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, de communautés d'accueil et d'anciens combattants rapatriés, réinstallés et réinsérés</p>	<p>Le Cabinet du Premier Ministre et les autorités locales sont habilités et aptes à coordonner la mise en œuvre de la politique relative aux personnes déplacées de l'intérieur, notamment le rapatriement et la réinstallation des anciens combattants</p>	<p>Indicateurs : 1) Le Cabinet du Premier Ministre joue un rôle important en matière de coordination 2) Les comités de gestion des catastrophes à l'échelle des districts sont pleinement opérationnels</p> <p>Niveau cible : Appui fourni à 7 comités de gestion des catastrophes à l'échelle des districts</p>	<p>Le Cabinet du Premier Ministre jouera un rôle de coordination; les organismes des Nations Unies, les organisations non gouvernementales et certains partenaires bilatéraux contribuent à l'élaboration et à l'exécution des plans</p>	<p>Ressources ordinaires : 1 500</p> <p>Autres ressources : 6 000 (provenant de donateurs bilatéraux)</p> <p>Total : 7 500</p>
Traitement d'aspects du conflit en rapport avec les inégalités de sexe	<p>Résultat : Réduction du nombre de violences sexuelles et de la violence à l'égard des femmes</p>	<p>Adoption d'une stratégie nationale de lutte contre les violences sexuelles et contre la violence à l'égard des femmes; les districts sont habilités à traiter les questions liées à la protection et aux droits de l'homme</p>	<p>Indicateur : Nombre de mères (femmes et filles) qui reçoivent une aide</p> <p>Niveau cible : 500 femmes bénéficient chaque année du programme</p>	<p>Les Ministères de la condition féminine et du travail, l'UNIFEM, le PNUD et d'autres organismes des Nations Unies contribuent, de concert avec les organisations de la société civile, à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques</p>	<p>Ressources ordinaires : 200</p> <p>Autres ressources : UNIFEM : 1 000</p> <p>Total : 1 200</p>